



## **Conférence générale**

### **Vingtième session**

Vienne, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Rapports du Conseil du développement industriel  
sur les travaux de ses cinquantième  
et cinquante et unième sessions ordinaires**

## **Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa cinquante et unième session**

### **Additif**

### **Reprise de la cinquante et unième session du 29 novembre 2023**

## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	2
I. Questions d'organisation et de procédure .....	2
II. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 16) .....	3
III. Adoption du rapport (point 19) .....	3
IV. Clôture de la session .....	3
 Annexe	
Documents présentés au Conseil à la reprise de sa cinquante et unième session du 29 novembre 2023 .....	4



## Introduction

1. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil du développement industriel, le Président a ajourné la cinquante et unième session du Conseil pour permettre à celui-ci de se prononcer sur la demande de statut consultatif auprès de l'ONUDI que lui a présentée le Sénat économique international [Internationaler Wirtschaftssenat e.V. (IWS)], organisation non gouvernementale, au titre du point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres ».
2. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de la reprise de sa cinquante et unième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif. En application du paragraphe e) de la décision IDB.46/Dec.3 du Conseil, le Secrétariat continue à remplacer les comptes rendus analytiques écrits du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques. Ces enregistrements sont accessibles depuis l'extranet de l'ONUDI.

## I. Questions d'organisation et de procédure

3. La reprise de la cinquante et unième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, le 29 novembre 2023 (une séance plénière).
4. Le Président de la cinquante et unième session du Conseil, S. E. M. Magdi Ahmed Mofadal Elnour (Soudan) a présidé la reprise de la session.

## Participation

5. Sur les 52 membres du Conseil<sup>1</sup>, les 48 suivants étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Chine, Chypre, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, République de Corée, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Türkiye et Uruguay.
6. Les 38 États Membres suivants de l'ONUDI ont aussi participé à la session : Afghanistan, Arabie saoudite, Bahreïn, Bulgarie, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Équateur, État de Palestine, Guatemala, Honduras, Iraq, Israël, Jordanie, Liban, Malaisie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Oman, Ouganda, Paraguay, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Yémen.
7. L'organisme des Nations Unies mentionné ci-après était représenté : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
8. Les organisations intergouvernementales mentionnées ci-après étaient représentées : Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Centre international de promotion des entreprises et Union européenne.

---

<sup>1</sup> Aux termes du paragraphe 1 de l'Article 9 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le Conseil comprend 53 Membres de l'Organisation élus par la Conférence. Un siège restant à pourvoir parmi les États inscrits sur la liste C, le Conseil est actuellement composé de 52 membres.

9. Les organisations non gouvernementales mentionnées ci-après étaient représentées : Chambre chinoise de commerce international, Fédération internationale pour la commande automatique, Fonds pour le bassin versant du Rio de la Plata et Soroptimist International.

## **II. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 16)**

10. Le Conseil a repris sa cinquante et unième session pour poursuivre l'examen du point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres ».

11. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur une demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale (IDB.51/27).

12. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence (IDB.51/L.14) et adopté la décision IDB.51/Dec.13 ci-dessous.

### **IDB.51/Dec.13 Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale**

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.51/27 ;

b) A décidé, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'Article 19 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, gouvernementales, non gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'octroyer le statut consultatif auprès de l'ONUDI à l'organisation non gouvernementale suivante :

Sénat économique international [Internationaler Wirtschaftssenat e.V. (IWS)].

*7<sup>e</sup> séance plénière  
29 novembre 2023*

## **III. Adoption du rapport (point 19)**

13. Au titre du point 19, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.51/L.1/Rev.1/Add.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

## **IV. Clôture de la session**

14. Le Conseil a clos la reprise de sa cinquante et unième session dans l'après-midi du 29 novembre 2023.

**Annexe****Documents présentés au Conseil à la reprise  
de sa cinquante et unième session du 29 novembre 2023**

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
2 Adoption de l'ordre du jour	<a href="#">IDB.51/1/Rev.1</a> <a href="#">IDB.51/1/Add.1/Rev.1</a> IDB.51/CRP.1	Ordre du jour provisoire Ordre du jour provisoire annoté List of documents (en anglais seulement)
16 Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres	<a href="#">IDB.51/27</a>	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale. Note du Directeur général
19 Adoption du rapport	–	–